



Luxembourg, le 14 DEC. 2016

**Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement**

**Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°2552 du 10 novembre 2016 de Monsieur le député André Bauler, concernant les problèmes de circulation entre Warken et Erpeldange/Sûre, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures**

Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, à la question parlementaire N°2552 du 10 novembre 2016 de Monsieur le Député André BAULER

Par sa question parlementaire, l'honorable Député s'interroge sur les problèmes de circulation dans la localité d'Erpeldange-sur-Sûre.

En ce qui concerne une mise à jour de l'évolution du trafic depuis 2010, je suis en mesure de fournir les précisions suivantes : sur le chemin repris CR351 « rue Goldknapp » entre Erpeldange-sur-Sûre et Diekirch, les comptages les plus actuels dont dispose l'Administration des ponts et chaussées révèlent un trafic journalier moyen dans les 2 sens de circulation de 768 voitures en 2010 et en 2011 et de 833 voitures en 2012. Quant au chemin vicinal reliant la localité d'Erpeldange-sur-Sûre au village de Warken à travers les hauteurs du lieu-dit « Bëlz », mes services ne disposent pas de comptages et je ne suis donc pas en mesure de me prononcer sur l'évolution du nombre de véhicules sur ce tronçon de route relevant de la compétence communale. Dans ce contexte et concernant le trafic dans les ruelles étroites du noyau historique d'Erpeldange-sur-Sûre, je rends attentif que suivant le paragraphe 3 de l'article 5 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, les autorités communales ont la possibilité de réglementer la circulation sur leur propre voirie.

Quant à une éventuelle nouvelle voie routière partant du giratoire d'Erpeldange en direction de la « Haard », respectivement en direction du CR348 « Avenue Salentiny » à Ettelbruck, tous les éléments de réponse ont déjà été fournis dans le cadre de la question parlementaire du 13 juillet 2011. La priorité gouvernementale est réservée à d'autres projets comme la priorisation du bus sur la route N7 entre Ettelbruck et Diekirch, l'extension du réseau des pistes cyclables entre les différentes localités concernées ou le contournement d'Ettelbruck-Niederfeulen. Ces projets ont le potentiel nécessaire pour améliorer durablement le trafic et augmenter ainsi la qualité de vie au sein des villages.

Pour apaiser la circulation dans toute la région, il faut effectivement miser sur les projets de la Nordstad développant l'offre et la qualité des transports publics. Le futur pôle d'échange multimodal de la Gare d'Ettelbruck, constituant une grande amélioration pour les transports en commun en général, permettra aux instances compétentes de réaliser plus facilement des mesures supplémentaires comme la mise en place de bus locaux et le recours à des moyens de transport alternatifs (e-mobilité, car-sharing, etc.).